



(11) **EP 1 310 433 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
14.05.2003 Bulletin 2003/20

(51) Int Cl.7: **B65D 1/30**, B43K 31/00,
B43K 5/14

(21) Numéro de dépôt: **02292347.8**

(22) Date de dépôt: **25.09.2002**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Banderet, Philippe**
26000 Valence (FR)

(74) Mandataire: **Lemoine, Robert et al**
Cabinet Malémont
42, Avenue du Président Wilson
75116 Paris (FR)

(30) Priorité: **12.11.2001 FR 0114606**

(71) Demandeur: **Reynolds,**
26000 Valence (FR)

(54) **Ensemble de cartouches d'encre, notamment pour instruments d'écriture**

(57) La présente invention concerne un ensemble de cartouches d'encre, notamment pour instruments d'écriture, qui comprend plusieurs cartouches réunies en un seul élément par des moyens de liaison sécables (4) venus de matière avec les cartouches.

Cet ensemble peut comprendre un dispositif d'accrochage (5) relié à l'une des cartouches extrêmes, ce dispositif étant venu de matière avec les cartouches et étant relié à la cartouche extrême correspondante par au moins une patte sécable (6).

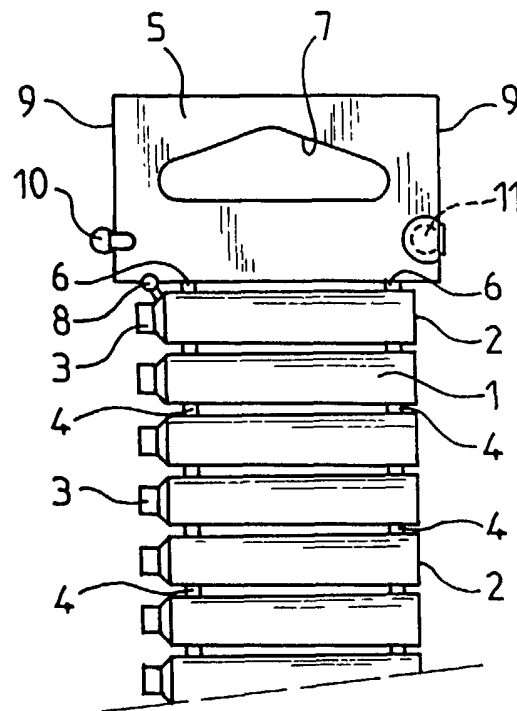


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble de cartouches d'encre, notamment pour instruments d'écriture.

[0002] Les cartouches d'encre sont actuellement disposées les unes contre les autres dans des étuis de stockage. Cette présentation ne donne toutefois pas pleinement satisfaction aux consommateurs. En effet, comme les étuis évitent une dispersion des cartouches, ils doivent être conservés, même lorsqu'ils ne contiennent plus qu'un nombre limité de cartouches, et deviennent donc vite encombrants.

[0003] Par ailleurs, après l'enlèvement de quelques cartouches, celles qui restent dans l'étui ont tendance à se mettre dans des positions désordonnées, ce qui ne facilite pas leur extraction.

[0004] La présente invention se propose d'apporter une solution aux problèmes ci-dessus et, pour ce faire, elle a pour objet un ensemble de cartouches d'encre, notamment pour instruments d'écriture, qui est caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs cartouches réunies en un seul élément par des moyens de liaison sécables.

[0005] Grâce à cette disposition, il n'est plus nécessaire de prévoir d'étuis pour ranger les cartouches puisque celles-ci sont solidaires les unes des autres. Par ailleurs, l'élément unitaire formé par les cartouches devient de moins en moins encombrant au fur et à mesure que l'utilisateur prélève les cartouches en rompant les moyens de liaison.

[0006] Il convient également de noter que les cartouches ne peuvent pas s'éparpiller et risquent moins d'être égarées.

[0007] Selon un mode de réalisation particulier, les moyens de liaison sont réalisés dans la même matière que les cartouches et sont de préférence venus de matière avec ces dernières.

[0008] L'ensemble de cartouches ainsi conçu est réalisable facilement et à moindre coût.

[0009] Lorsque les cartouches ont une paroi latérale cylindrique, les moyens de liaison sont de préférence constitués de pattes reliant chacune les parois latérales de deux cartouches adjacentes.

[0010] Dans ce mode de réalisation, au moins une patte est prévue entre les parois latérales de deux cartouches adjacentes.

[0011] Selon une caractéristique importante de l'invention, il est préférable que l'ensemble de cartouches comprenne un dispositif d'accrochage relié à l'une des cartouches extrêmes.

[0012] L'ensemble peut en effet ainsi être disposé tel quel dans un présentoir de vente dans les papeteries ou les grandes et moyennes surfaces.

[0013] Afin de réduire encore les coûts de production, le dispositif d'accrochage peut avantageusement être venu de matière avec les cartouches, sa liaison avec la cartouche extrême correspondante étant de préférence assurée par au moins une patte sécable.

[0014] Selon un mode de réalisation particulier, le dispositif d'accrochage peut-être constitué par une plaquette pourvue d'un orifice.

[0015] Grâce à cet orifice, l'ensemble de cartouches peut bien entendu être suspendu rapidement à un présentoir approprié.

[0016] Avantageusement, la plaquette comporte deux côtés opposés s'étendant transversalement aux cartouches et pourvus de moyens d'encliquetage respectivement complémentaires.

[0017] Plusieurs ensembles de cartouches peuvent donc être reliés les uns aux autres, ce qui permet de constituer une plus grande réserve de cartouches mise à la disposition des consommateurs.

[0018] L'ensemble de cartouches selon l'invention peut comprendre un deuxième dispositif d'accrochage relié à l'autre cartouche extrême, ce deuxième dispositif d'accrochage étant de préférence venu de matière avec les cartouches et relié à l'autre cartouche extrême par au moins une patte sécable.

[0019] Le deuxième dispositif d'accrochage est constitué de préférence par une seconde plaquette comportant deux côtés opposés s'étendant transversalement aux cartouches et pourvus chacun d'une encoche.

[0020] Lorsque deux ensembles de cartouches sont reliés l'un à l'autre grâce aux moyens d'encliquetage complémentaires du premier dispositif d'accrochage de chacun d'eux, les encoches adjacentes des deuxièmes dispositifs d'accrochage délimitent un orifice permettant de suspendre les deux ensembles de cartouches à un présentoir.

[0021] Afin de renforcer la liaison de deux ensembles de cartouches déjà reliés par l'intermédiaire des moyens d'encliquetage complémentaires de la première plaquette, les deux côtés opposés de la seconde plaquette qui s'étendent transversalement aux cartouches sont également pourvus de moyens d'encliquetage respectivement complémentaires.

[0022] Deux modes d'exécution de la présente invention seront décrits ci-après à titre d'exemples nullement limitatifs en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de face partielle d'un ensemble de cartouches d'encre conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue de face de deux autres ensembles de cartouches conformes à l'invention, ces ensembles étant reliés l'un à l'autre ; et
- la figure 3 est une vue schématique partielle selon la ligne III-III de la figure 2.

[0023] L'ensemble de cartouches visible sur la figure 1 comprend plusieurs cartouches d'encre comportant un corps cylindrique 1 dont l'une des extrémités est pourvue d'un fond 2 et dont l'autre extrémité est pourvue d'un col 3 délimitant une entrée destinée à être obturée par un bouchon non représenté après l'introduction de l'encre.

[0024] Dans l'ensemble représenté, les cartouches sont réalisées en matière plastique, par exemple en polypropylène ou en polyéthylène, et réunies en un élément unique par des pattes sécables 4 venues de matière avec les cartouches et disposées deux par deux entre les parois latérales des cartouches adjacentes.

[0025] Il va de soi que l'on ne sortirait pas du cadre de la présente invention si un nombre de pattes différent de 2 était prévu entre les cartouches adjacentes et si les pattes n'étaient pas disposées en rangées, comme représenté.

[0026] L'ensemble de cartouches visible sur la figure 1 comprend également une plaquette d'accrochage 5 reliée à l'une des cartouches extrêmes par deux pattes sécables 6.

[0027] La plaquette d'accrochage 5 est venue de matière avec les cartouches et est pourvue d'un orifice 7 permettant de suspendre l'ensemble de cartouches à un présentoir non représenté.

[0028] Dans l'ensemble représenté, les pattes 6 sont identiques aux pattes 5, mais rien ne s'oppose à ce qu'elles soient différentes de ces dernières ou que leur nombre soit différent de 2.

[0029] On notera ici qu'un élément sécable supplémentaire 8 est prévu entre la plaquette 5 et la cartouche extrême adjacente afin de renforcer la liaison entre ces deux éléments.

[0030] Dans l'exemple ci-dessus, l'orifice 7 est triangulaire, mais sa forme pourrait être différente.

[0031] Comme le montre par ailleurs la figure 1, les côtés transversaux 9 de la plaquette, qui s'étendent perpendiculairement aux parois latérales des cartouches, comprennent des moyens d'encliquetage complémentaires 10 et 11 situés à égale distance de la cartouche extrême adjacente.

[0032] Les moyens d'encliquetage 10 et 11 sont respectivement constitués par un téton sphérique et une cavité de forme correspondante, mais pourraient avoir des formes différentes.

[0033] Grâce à ces moyens d'encliquetage, il est donc possible d'accoupler deux ensembles de cartouches en introduisant le téton 10 de la plaquette de l'un dans la cavité 11 de la plaquette de l'autre.

[0034] Les ensembles de cartouches visibles sur les figures 2 et 3 diffèrent de l'ensemble qui vient d'être décrit en ce qu'ils comprennent une deuxième plaquette d'accrochage 12 venue de matière avec les cartouches et reliée à l'autre cartouche extrême par deux pattes sécables 13 identiques aux pattes 6, ainsi que par un élément sécable 14 identique à l'élément 8.

[0035] les côtés transversaux 15 de la plaquette 12, qui s'étendent perpendiculairement aux parois latérales des cartouches, comprennent des moyens d'encliquetage complémentaires 16 et 17 identiques aux moyens d'encliquetage 10 et 11, mais qui pourraient être différents de ces derniers.

[0036] Les côtés transversaux 15 sont en outre pourvus d'une encoche 18. Ainsi, lorsque deux ensembles

de cartouches sont accouplés, comme représenté sur la figure 2, les encoches adjacentes 18 des deux plaquettes 12 ménagent un orifice permettant de suspendre les ensembles accouplés à un présentoir non représenté.

[0037] On conçoit aisément que la présente invention permet de simplifier le conditionnement des cartouches d'encre puisque celles-ci n'ont plus à être disposées dans des étuis ou sous blister en vue de leur commercialisation.

[0038] La présente invention évite en outre les risques de perte des cartouches d'encre puisque celles-ci ne sont plus en vrac et ne peuvent donc plus s'éparpiller.

[0039] Enfin, elle permet une utilisation rapide d'une cartouche puisqu'il suffit de rompre les pattes la reliant aux autres cartouches et éventuellement les pattes la reliant à une plaquette d'accrochage.

Revendications

1. Ensemble de cartouches d'encre, notamment pour instruments d'écriture, **caractérisé en ce qu'il** comprend plusieurs cartouches comportant une paroi latérale, des pattes sécables (4) venues de matière avec les cartouches et reliant les parois latérales des cartouches adjacentes, au moins une patte (4) étant prévue entre les parois latérales de deux cartouches adjacentes, et un dispositif d'accrochage (5) relié à l'une des cartouches extrêmes de l'ensemble.
2. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le dispositif d'accrochage (5) est venu de matière avec les cartouches.
3. Ensemble selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le dispositif d'accrochage (5) est relié à la cartouche extrême correspondante par au moins une patte sécable (6).
4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le dispositif d'accrochage est constitué par une plaquette (5) pourvue d'un orifice (7).
5. Ensemble selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la plaquette (5) comporte deux côtés opposés (9) s'étendant transversalement aux cartouches et pourvus de moyens d'encliquetage (10, 11) respectivement complémentaires.
6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'il** comprend un deuxième dispositif d'accrochage (12) relié à l'autre cartouche extrême de l'ensemble.
7. Ensemble selon la revendication 6, **caractérisé en**

ce que le deuxième dispositif d'accrochage (12) est venu de matière avec les cartouches.

8. Ensemble selon la revendication 6 ou 7, **caractérisé en ce que** le deuxième dispositif d'accrochage (12) est relié à l'autre cartouche extrême par au moins une patte sécable (13). 5
9. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 6 à 8, **caractérisé en ce que** le deuxième dispositif d'accrochage est constitué par une seconde plaquette (12) comportant deux côtés opposés (15) s'étendant transversalement aux cartouches et pourvus chacun d'une encoche (18). 10 15
10. Ensemble selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** les deux côtés opposés (15) de la seconde plaquette (12) qui s'étendent transversalement aux cartouches sont également pourvus de moyens d'encliquetage (16, 17) respectivement complémentaires. 20

25

30

35

40

45

50

55

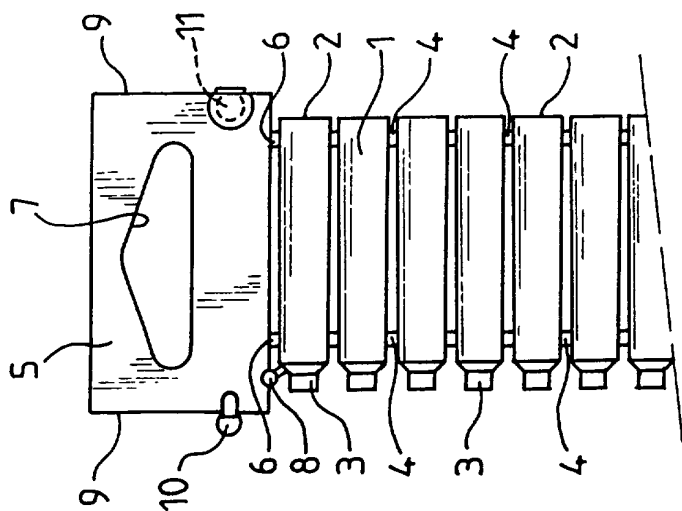


FIG. 1

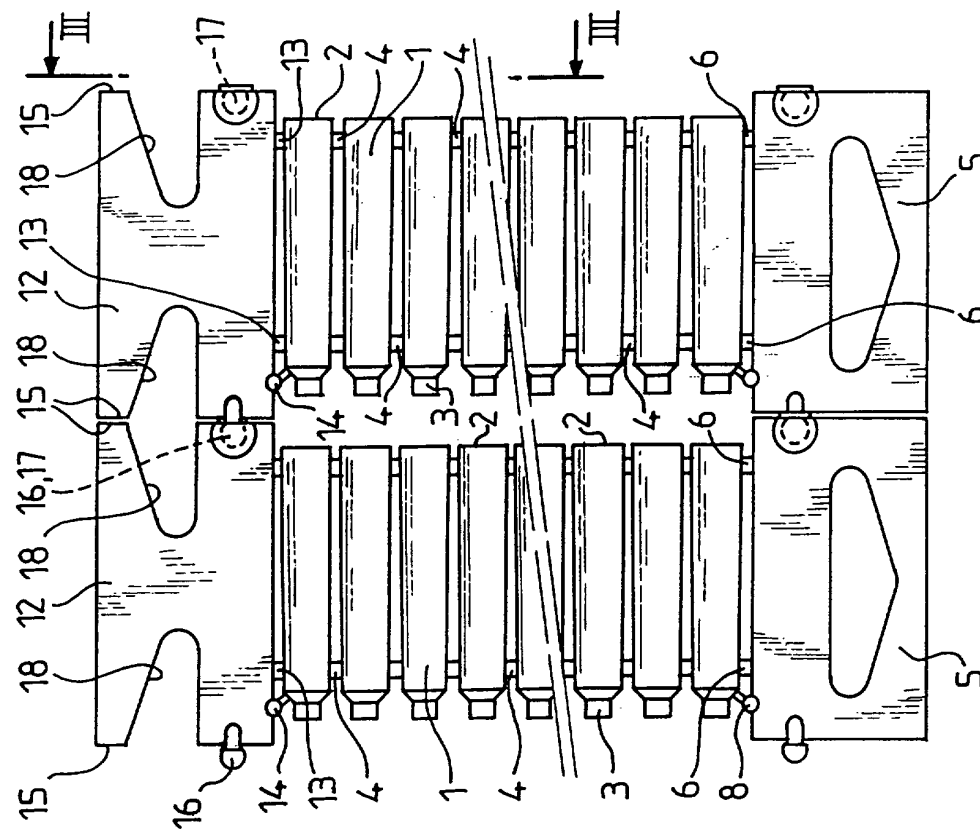


FIG. 2

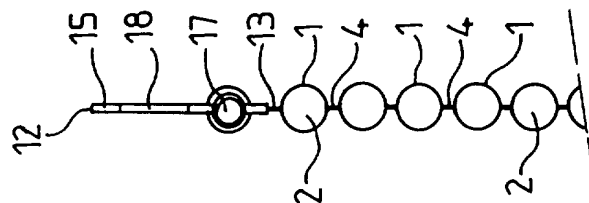


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 2347

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	FR 1 211 229 A (PELLI PIERRE; BERANGER ANTOINE) 15 mars 1960 (1960-03-15) * le document en entier *	1	B65D1/30 B43K31/00 B43K5/14
A	DE 44 37 435 A (DZIERSK WILFRIED) 25 avril 1996 (1996-04-25) * colonne 2, ligne 63 - colonne 3, ligne 19; figure 1 *	1	
A	GB 649 541 A (NANCY STEPHENSON) 31 janvier 1951 (1951-01-31) * page 2, ligne 88 - page 3, ligne 50; figures 1-3 *	1	
A	US 5 702 017 A (GONCALVES ANTONIN) 30 décembre 1997 (1997-12-30) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			B65D B43K B43L
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15 janvier 2003	Examineur Van der Plas, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2347

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-01-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
FR 1211229	A	15-03-1960	AUCUN		
DE 4437435	A	25-04-1996	DE	4437435 A1	25-04-1996
GB 649541	A	31-01-1951	AUCUN		
US 5702017	A	30-12-1997	FR	2704527 A1	04-11-1994
			CA	2120986 A1	27-10-1994
			DE	69400041 D1	25-01-1996
			DE	69400041 T2	22-08-1996
			EP	0622305 A1	02-11-1994
			ES	2081227 T3	16-02-1996
			US	5544778 A	13-08-1996

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82